

Ville de Lamasquère

- . **Pour l'assainissement collectif** : le SIVOM SAG^e est votre interlocuteur.
- . **Pour l'eau** : le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch est votre interlocuteur - 05 61 56 00 00
- . **Pour l'assainissement autonome** : Réseau 31 est votre interlocuteur - 05 61 17 30 30
- . **Pour le pluvial** : le SIVOM SAG^e est votre interlocuteur.



Vous payez l'assainissement au SIVOM SAG^e :

Les relevés de compteur sont effectués en juin/juillet par le Syndicat Intercommunal des Coteaux du Touch. Ils nous transmettent les informations et vous recevez votre facture d'assainissement en novembre.

Si vous optez pour le prélèvement mensuel: vous êtes prélevés de février à octobre et vous recevez la facture pour solde en novembre.

Quels sont les différents mode de paiement ?

Payez directement en ligne en accédant à votre espace personnel

Comment lire votre facture ?

Quels sont les tarifs de l'assainissement ?



Vous trouverez ici toutes les démarches si vous déménagez, emménagez, pour un changement d'adresse sur vos factures

Comment faire si vous avez une fuite d'eau ou si vous souhaitez vidanger votre piscine

Toutes les démarches à entreprendre auprès de nos services si vous construisez et/ou si vous souhaitez vous raccorder au réseau public

Bon à savoir : qu'est ce que la participation pour le financement de l'assainissement collectif ?



Quels sont les numéros d'urgence si vous constatez un problème sur le réseau d'assainissement ?

Toutes les questions les plus posées ici

Assainissement - information générale



**La station d'épuration
Saint-Clar de Rivière**

Qu'est ce que l'assainissement ?

L'eau que vous rejetez va à la station
d'épuration située à Saint-Clar de Rivière

Qu'est ce que le réseau public de
l'assainissement ?